

4o En 1615, le nonce Ubaldini donne, au nom du pape et de vive voix seulement, ces pouvoirs aux quatre pères qui s'embarquent pour le Canada.

5o Vers la fin de 1617, — peut-être au commencement de 1618, — Louis XIII demande à Paul V d'accorder au provincial de Saint-Denis, avec les autres pouvoirs, le privilège exclusif de choisir et d'envoyer des missionnaires au Canada.

6o Au mois de mars 1618, le nonce Bentivoglio accède à la demande du roi, en vertu d'une commission spéciale du pape.

7o Enfin le roi confirme l'établissement de la mission des récollets par des lettres patentes.